

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20200309-006****du 09 mars 2020****n°006****page 1/2****EXTRAIT:****GRAND
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**Nombre de membres en exercice : 25****PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND****POUVOIRS (1) : M.BEN EMBAREK donne pouvoir à M.ABELIN****EXCUSES (1) : Mme DE COURREGES****Nom du secrétaire de séance : Évelyne AZIHARI****RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT****OBJET : EAP - Centre d'Art Contemporain : Demande de subvention à la Région Nouvelle-Aquitaine pour la programmation 2020**

L'école d'arts plastiques de Grand Châtellerault, au travers du Centre d'Art Contemporain – Ateliers de l'Imprimé et de l'artothèque, est très investi sur le territoire. Des rencontres et des stages sont proposés pour s'initier à de multiples pratiques et se confronter à des pensées diverses.

En 2020, quatre expositions sont prévues dont celle intitulée « Le Chat Noir de toutes les couleurs», qui réunit des œuvres d'artistes comme Christian Boltanski, Jean-Charles Blais, Alain Biet, Keith Donovan, James Teschnter et Alain Fleisher. Plusieurs workshops seront également organisés, notamment avec l'artiste Alain Biet, des conférences comme celle de Daniel Marchesseau ou encore des stages pour les enfants avec Keith Donovan.

Le budget prévisionnel 2020 des activités du Centre d'art contemporain, est estimé à 40 060 € et couvre les frais de création des artistes, la production des œuvres, la réalisation des expositions, l'important travail de médiation et les ateliers de l'école d'arts plastiques. La Région Nouvelle-Aquitaine est sollicitée à hauteur de 20 000 € dans le cadre du soutien aux arts plastiques et visuels.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°2 du 19 novembre 2018 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

CONSIDERANT que l'activité du Centre d'art contemporain est d'organiser des expositions, des rencontres d'artistes avec le public, des résidences, des conférences, des stages dans le but de rendre visible aussi largement que possible, la création contemporaine développée au sein de l'école d'arts plastiques.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20200309-006

du 09 mars 2020

n°006

page 2/2

* * * * *

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de solliciter la région Nouvelle-Aquitaine pour l'octroi d'une subvention de 20 000 € pour le financement de la programmation 2020 du Centre d'art contemporain,
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette opération.

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique,
Nadège GROLLIER